



## Conseil économique et social

Distr. : Générale  
3 mars 2011

Français  
Original : Anglais

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

#### Soixante-septième session

Bangkok, 19-25 mai 2011

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP: Commerce et investissement**

### Rapport du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

L'objet du présent rapport est de faire le point sur le programme de travail du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et sur sa situation administrative et financière en 2010.

Fort de plus de trente années d'expérience dans la conception et la diffusion de méthodes et de pratiques visant à faciliter le transfert de technologie, consolider les systèmes d'innovation nationaux, promouvoir la coopération Sud-Sud, développer le réseautage d'information et renforcer les capacités, le Centre s'efforce, par une action concertée, d'aider les pays de la région à créer des conditions propices pour renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises (PME) en matière de transfert de technologie et de gestion de l'innovation.

En 2010, grâce à un financement du Gouvernement indien, le Centre a poursuivi son action de promotion et de renforcement des systèmes d'innovation nationaux, dans le prolongement des activités déjà entreprises dans ce domaine en 2009 conformément à la résolution 64/3 de la Commission en date du 30 avril 2008, intitulée « Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique ». Dans l'exécution de son programme de travail, le Centre a accordé une attention particulière aux pays ayant des besoins particuliers et a mis l'accent sur les initiatives en faveur de la coopération Sud-Sud. Il a continué de tirer parti des réseaux bien établis qu'il a créés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour encourager les pays membres à partager et utiliser les connaissances en matière de transfert de technologie et à adopter les technologies nouvelles et émergentes. Le moteur de recherche APTITUDE mis au point par le Centre a été perfectionné de façon à permettre la consultation de 15 bases de données technologiques accessibles au public de la région Asie-Pacifique. Les périodiques en ligne du Centre – *Asia-Pacific Tech Monitor* et *Value Added Technology Information Services* – ont continué de jouer un rôle essentiel dans la diffusion de l'information technologique et la promotion de l'utilisation des technologies dans la région.

Pour mieux faire fond sur les progrès réalisés grâce aux activités de l'année 2010, le Centre a mis au point, pour 2011 et pour la période biennale 2012-2013, un programme de travail inspiré des recommandations du Comité technique et du Conseil d'administration, dans le souci de répondre aux besoins émergents de la région. La Commission est invitée à donner des indications concernant l'orientation stratégique du Centre et les moyens de surmonter ses difficultés financières et ses problèmes d'effectifs.

## Table des matières

	Page
I. Introduction.....	2
II. Résultats obtenus en 2010.....	2
III. Résumé du programme de travail pour 2011 .....	4
IV. Situation administrative et financière .....	5
V. Questions soumises à la Commission pour examen .....	5
 Annexes	
I. Contributions 2010 .....	7
II. État des comptes .....	8
III. Rapport du Conseil d'administration sur sa sixième session .....	9

## I. Introduction

1. Le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT), organe subsidiaire de la CESAP, a été créé le 16 juillet 1977. Il est situé à New Delhi, dans des locaux mis à disposition par le Gouvernement indien. Ses objectifs sont définis à l'article 4 de ses statuts révisés :<sup>1</sup> aider les membres et membres associés de la CESAP à renforcer leurs capacités de sorte qu'ils puissent mettre au point et gérer des systèmes d'innovation nationaux, mettre au point, transférer, adapter et appliquer des technologies, améliorer les conditions du transfert de technologie, et déterminer les technologies intéressant la région afin d'en promouvoir la mise au point et le transfert.

## II. Résultats obtenus en 2010

2. Les activités et les programmes techniques mis en œuvre par le CAPTT en 2010 sont décrits ci-après.

3. En juillet 2010, le Ministère indien des énergies nouvelles et renouvelables a accordé au CAPTT une allocation de 250 000 dollars pour la période allant de juillet 2010 à juin 2012, destinée à appuyer la mise en œuvre d'un projet intitulé « Création d'un mécanisme de coopération institutionnelle pour la promotion des énergies renouvelables ». Ce projet de suivi pourrait consolider le programme de travail commencé en 2009 conformément à la

<sup>1</sup> Résolution 61/4 de la Commission, annexe.

résolution 64/3 de la Commission en date du 30 avril 2008, intitulée « Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique ». L'une des premières activités menées au titre du projet a consisté à organiser, en partenariat avec l'Institut asiatique de technologie, une réunion consultative qui s'est tenue les 7 et 8 octobre 2010 à Pathumthani (Thaïlande). Ce fut l'occasion pour des experts des pays membres participants et des conseillers techniques de chercher quelles activités spécifiques pourrait entreprendre le mécanisme de coopération institutionnelle du CAPTT pour compléter l'action des autres réseaux régionaux et mondiaux consacrés aux technologies des énergies renouvelables, d'identifier dans les pays membres les interlocuteurs travaillant dans ce domaine qui pourraient se joindre au réseau régional, et de chercher comment améliorer le site web du réseau RECAP (Réseau de coopération Asie-Pacifique pour les énergies renouvelables) de sorte que celui-ci devienne une source d'information plus efficace pour les pays membres. Le CAPTT a également organisé un forum interentreprises sur les énergies renouvelables, le 14 novembre 2010 à Nanjing (Chine), en coopération avec le Centre international de transfert de technologie de Nanjing (NITTC) ; l'objectif était de faciliter un débat entre les parties prenantes du secteur des technologies des énergies renouvelables, afin qu'elles puissent examiner les moyens de renforcer la coopération dans le transfert de technologie entre les pays membres ainsi que les partenariats d'affaires et la collaboration dans le domaine de la recherche et du développement.

4. En juillet 2010, le CAPTT a démarré la deuxième phase (2010-2013) de son projet pour la promotion des systèmes d'innovation nationaux dans les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, grâce à un financement de 321 750 dollars accordé par le Département indien de la recherche scientifique et industrielle. L'objectif de cette deuxième phase est d'aller au-delà de la sensibilisation et du partage des pratiques performantes pour se centrer sur les éléments clés des systèmes d'innovation nationaux ainsi que sur les stratégies pour leur mise en œuvre, les pratiques suivies pour leur gestion, et leurs liens structurels avec les systèmes d'innovation infranationaux et sectoriels. Une nouveauté est la participation de plusieurs pays ayant des besoins particuliers, dont l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Myanmar, le Népal et la République démocratique populaire lao. Dans ce cadre, un atelier de consultation sur la promotion des systèmes d'innovation nationaux dans les pays ayant des besoins particuliers, destiné aux hauts responsables politiques, a été organisé les 19 et 20 octobre 2010 à Bangkok, en partenariat avec le ministère thaïlandais des sciences et des technologies. En outre, le CAPTT a organisé, en partenariat avec l'Institut indonésien des sciences, un forum Asie-Pacifique sur le renforcement de la gouvernance des systèmes d'innovation nationaux, qui a eu lieu les 24 et 25 novembre 2010 à Jakarta, et un atelier national sur la création de liens et de partenariats entre les entreprises, les instituts de recherche et développement et le secteur universitaire à l'appui de l'innovation et du transfert de technologie, qui a eu lieu les 22 et 23 décembre 2010 à Hanoi, en partenariat avec le Centre pour les échanges d'information technologique de l'Agence vietnamienne pour l'information scientifique et technologique (NASATI).

5. Le CAPTT a commencé l'élaboration d'un manuel de formation sur la planification et l'exécution des transferts de technologie, destiné à faciliter la formation de formateurs dans les États membres, en vue de constituer un ensemble minimal de compétences qui permette d'appuyer et de guider les efforts de transfert de technologie des petites et moyennes entreprises (PME) dans la région de l'Asie et du Pacifique. Après avoir été testé dans le cadre de

formations pilotes, le manuel sera finalisé et publié sur le site web du CAPTT, où il pourra être utilisé librement par les organismes des pays membres qui interviennent dans le renforcement des capacités des PME en matière de transfert de technologie.

6. En 2010, dans le cadre de ses efforts en faveur du renforcement des capacités technologiques, le CAPTT a continué de renforcer ses réseaux fondés sur les TIC, lesquels sont bien établis et acceptés au niveau régional (par exemple, [www.technology4sme.net](http://www.technology4sme.net) et [www.business-asia.net](http://www.business-asia.net)), afin d'encourager les pays membres à partager et utiliser les connaissances en matière de transfert de technologie et à adopter les technologies nouvelles et émergentes. Le moteur de recherche APTITUDE (Asia-Pacific Technology Information Tracking and Unified Data Extraction), mis au point par le Centre en 2008 pour effectuer des recherches dans quelques bases de données à partir du site web [www.technology4sme.net](http://www.technology4sme.net), a été perfectionné : il permet désormais de consulter 15 bases de données technologiques accessibles au public dans la région de l'Asie et du Pacifique, et les services en ligne du CAPTT pour le transfert de technologie constituent ainsi un « guichet unique » au service tant des consommateurs que des producteurs de technologie.

7. Les périodiques du CAPTT - *Asia-Pacific Tech Monitor* et *Value Added Technology Information Services* - continuent de jouer un rôle essentiel dans la diffusion de l'information technologique et la promotion de l'utilisation des technologies dans la région. Le Centre distribue largement ces périodiques, qui traitent de sujets tels que la protection de la couche d'ozone, les techniques de gestion des déchets, les biotechnologies, la transformation des aliments et les énergies non conventionnelles. Conformément à la suggestion faite par le Conseil d'administration du Centre, ils sont publiés intégralement en ligne et peuvent être téléchargés gratuitement.

### **III. Résumé du programme de travail pour 2011**

8. Compte tenu de l'objectif général du programme de travail du CAPTT pour la période biennale 2010-2011, qui est de renforcer la capacité des pays membres à promouvoir leurs systèmes d'innovation et à créer des conditions propices au transfert de technologie afin de relever les défis du développement régional, le Comité technique et le Conseil d'administration ont approuvé la réalisation en 2011 des activités ci-après, qui seront poursuivies au cours de la période biennale 2012-2013 :

- a) Promouvoir les systèmes d'innovation nationaux dans les pays de la région Asie-Pacifique ;
- b) Renforcer la place de l'innovation dans les instituts de recherche et développement de la région Asie-Pacifique ;
- c) Renforcer les capacités de transfert de technologie dans la région Asie-Pacifique au moyen de programmes de formation des formateurs ;
- d) Aider les PME à utiliser les technologies nouvelles et émergentes, notamment celles qui sont écologiquement rationnelles ;
- e) Améliorer les compétences des responsables politiques et des entrepreneurs en promouvant les innovations locales et les technologies fondées

sur les savoirs traditionnels dans des domaines donnés, de façon à favoriser le développement inclusif et l'entrepreneuriat social ;

f) Créer un mécanisme de coopération institutionnelle pour promouvoir les énergies renouvelables ;

g) Faire en sorte que les responsables politiques et les décideurs disposent des informations utiles en matière de technologie (politiques, marchés, innovations et activités au niveau mondial).

#### **IV. Situation administrative et financière**

9. Les pays membres ont félicité le CAPTT pour le travail réalisé, mais on constate avec préoccupation que plusieurs d'entre eux n'ont pas augmenté leur contribution annuelle depuis plusieurs années. Soucieux de consolider l'assise financière du Centre face à l'augmentation des coûts de fonctionnement, le Conseil d'administration a exhorté les États membres à accroître leurs contributions en fonction des montants qui ont été suggérés à titre indicatif, à savoir 30 000 dollars pour les pays en développement et 7 000 dollars pour les pays les moins avancés.

10. Le Gouvernement indien verse une contribution annuelle en roupies équivalant à 200 000 dollars. En 2010, le montant ainsi versé s'élevait à 9 326 000 roupies. Ces fonds sont utilisés pour rémunérer le personnel d'appui aux projets et les assistants administratifs, et pour couvrir l'édition et la conception des périodiques du CAPTT ainsi que les charges et les frais d'entretien. Bien que le nombre d'employés du Centre ait été réduit de 14 à 10 à la suite de la restructuration effectuée quelques années auparavant, et maintenu à neuf en 2010, l'augmentation annuelle des coûts salariaux et des frais de fonctionnement donne à penser que la contribution actuelle du Gouvernement indien ne suffira pas à absorber les coûts locaux. Toute appréciation de la roupie indienne aggravera le problème. Le Gouvernement indien est donc invité à bien vouloir envisager d'accroître la contribution qu'il verse au Centre afin que celui-ci puisse couvrir ses frais de fonctionnement.

11. En 2010, le Gouvernement indien a entrepris de rénover et réaménager les locaux du CAPTT ; les travaux se poursuivront en 2011. Cette aide qui vient à point nommé est très appréciée.

12. Le CAPTT a poursuivi ses efforts pour renforcer ses effectifs de façon à pouvoir exécuter son programme de travail, atteindre ses objectifs, offrir des services de qualité et mener les activités voulues au bon moment. Mais il manque cruellement de personnel au niveau des administrateurs et de la direction. Or, la structure institutionnelle actuelle ne prévoit pas d'allocation financière pour le recrutement d'administrateurs à moyen terme. Le Centre demande donc aux pays membres de bien vouloir lui prêter des experts à titre gracieux, et les prie également de lui apporter leur soutien et leur coopération à cet égard.

#### **V. Questions soumises à la Commission pour examen**

13. La Commission est invitée à examiner les questions suivantes et à faire des recommandations sur les moyens de renforcer à long terme l'appui institutionnel et le financement des activités programmatiques du Centre :

a) *Appui institutionnel renforcé.* Le Centre a besoin de moyens financiers supplémentaires pour couvrir ses coûts de fonctionnement croissants et fournir des services efficaces. Il a toujours essayé de moderniser graduellement ses installations en utilisant au mieux ses ressources limitées. Durant la période biennale 2010-2011, il a continué de perfectionner son infrastructure de technologies de l'information. En sus des demandes que la Secrétaire exécutive adresse aux gouvernements pour leur demander d'augmenter leurs contributions aux institutions régionales de la CESAP, dont le CAPTT, la Commission est invitée à indiquer quelles autres démarches pourraient être entreprises pour obtenir des contributions financières annuelles plus élevées et plus conformes aux montants indicatifs qui ont été proposés et approuvés par le Conseil d'administration, à savoir 30 000 dollars pour les pays en développement et 7 000 dollars pour les pays les moins avancés. Une augmentation des contributions permettra une exécution plus efficace du programme ;

b) *Mobiliser des ressources pour les projets de coopération technique.* Le Centre a besoin de ressources extrabudgétaires supplémentaires pour mettre en œuvre le programme de travail qui a été recommandé par son Comité technique et entériné par son Conseil d'administration. Le Gouvernement indien a financé les projets ayant trait aux systèmes d'innovation nationaux et au mécanisme de coopération institutionnelle pour la promotion des énergies renouvelables, mais d'autres pays membres sont invités à envisager également d'apporter un financement selon des modalités appropriées. Il est demandé à la Commission de donner son avis sur les démarches à entreprendre pour mobiliser des sources de financement non traditionnelles ;

c) *Affectation ou détachement par les pays d'experts et de personnel de haut niveau.* Le CAPTT demande que des experts dans les domaines suivants lui soient prêtés à titre gracieux: i) gestion des activités d'innovation et de recherche et développement ; ii) technologies propres/vertes/écologiquement rationnelles ; iii) technologies liées aux énergies renouvelables ; iv) commercialisation des innovations locales et développement rural ; et v) transfert de technologie et droits de propriété intellectuelle. Les demandes adressées dans ce sens aux pays membres par l'intermédiaire des correspondants du Centre sont restées vaines. La Commission est invitée à donner des indications sur les moyens à mettre en œuvre pour obtenir que des experts soient affectés ou détachés au Centre.

## Annexe I

## Contributions 2010

**Fonds pour l'appui institutionnel - CAPTT/JCE I004)**  
**(Fonds reçus au 31 décembre 2010)**  
(en dollars des États-Unis)

Pays/zone	2009	2010
Bangladesh	5 000,00	-
Chine	20 000,00	20 000,00
Indonésie	35 000,00	10 000,00
Iran (République islamique d')	6 000,00	14 224,68
Macao (Chine)	5 000,00	5 000,00
Malaisie	14 985,00	15 000,00
Pakistan	7 490 00	7 500,00
Papouasie-Nouvelle-Guinée	20 000,00	-
Philippines		10 355,77
République de Corée	10 000,00	10 000,00
Sri Lanka	4 975,00	5 000,00
Thaïlande	15 000,00	15 000,00
Viet Nam	8 000,00	4 000,00
<b>Total</b>	<b>151 450,00</b>	<b>116 080,45</b>

**Fonds pour l'appui institutionnel - CAPTT/IND (I006)**  
**(Fonds reçus au 31 décembre 2010)**  
(en dollars des États-Unis)

Pays/zone	2008	2009
Inde	401 287,72	199 614,73
<b>Total</b>	<b>401 287,72</b>	<b>199 614,73</b>

**Note:** La contribution de 2009 comprend 200 986,19 dollars pour la période 2008-2009 et 200 301,53 dollars pour la période 2009-2010.

## Annexe II

## État des comptes

**État des comptes - CAPTT**  
(au 31 décembre 2010)  
(en dollars des États-Unis)

	Donateur	Solde reporté du 31 décembre 2009	Contributions (2010)	Dépenses (2010)	Intérêts perçus (2010)	Montants reçus des donateurs (2010)	Solde au 31 décembre 2010
Appui institutionnel	Contribution commune	387 416,75	116 080,45	82 173,76	8 845,90	0,00	430 169,34
	Gouvernement indien	368 070,79	199 614,73	256 227,81	18 383,06	0,00	329 840,77
<b>Total partiel</b>		755 487,54	315 695,18	338 401,57	27 228,96	0,00	760 010,11
Projets de coopération technique	Gouvernement indien	0,00	75 000,00	33 263,31	834 ,62	0,00	42 571,31
	Gouvernement indien	0,00	122 775,99	79 210,64	0,00	0,00	43 565 35
	Programme ordinaire de coopération technique (chap. 22)	0,00	25 000,00	11 000,00	0,00	0,00	14 000,00
<b>Total partiel</b>		0,00	222 775,99	123 473,95	834,62	0,00	100 136,66
<b>Total</b>		<b>755 487,54</b>	<b>538 471,17</b>	<b>461 875,52</b>	<b>28 063, 58</b>	<b>0,00</b>	<b>860 146,77</b>

**Engagements - CAPTT**  
(au 31 décembre 2010)  
(en dollars des États-Unis)

	Donateur	Solde en caisse au 31 décembre 2010	Engagements 2011	Destination	Solde
Appui institutionnel	Gouvernement indien	329 840,77	214 500,00	Salaire personnel Services généraux (1 G-2, 1 G-4, 3 G-5 et 4 G-6)	115 340,77
<b>Total</b>		<b>329 840,77</b>	<b>214 500,00</b>		<b>115 340,77</b>

## Annexe III

### Rapport du Conseil d'administration sur sa sixième session

#### I. Résumé des débats

1. Le Conseil d'administration était saisi de trois documents : a) le rapport sur les activités du CAPTT entre décembre 2009 et novembre 2010 ; b) le rapport sur la situation financière du CAPTT en 2010 ; et c) le rapport du Comité technique sur sa sixième réunion.

2. Le Conseil a pris note des activités et résultats du Centre pour l'année 2010. Il a approuvé les activités prévues pour 2011, telles que présentées au paragraphe 82 du rapport du Comité technique sur sa sixième réunion.

3. Le Conseil a relevé que, même si le mandat du CAPTT était approprié au regard du contexte économique mondial actuel, il était néanmoins important que la CESAP s'emploie avec le Centre à revoir l'approche suivie pour la recherche de financement, de façon à pouvoir élargir le programme de travail et répondre ainsi aux besoins des pays membres.

4. Le Conseil a pris note de la situation administrative et financière du Centre, en particulier ses ressources financières et humaines. Il a réfléchi à la possibilité d'augmenter les contributions des États membres, ainsi qu'aux modalités à mettre en place pour assurer un versement régulier de ces contributions. Il a fait les suggestions et recommandations suivantes :

a) *Renforcement de l'appui institutionnel :*

i) Soucieux de consolider l'assise financière du CAPTT face à l'augmentation des frais de fonctionnement, le Conseil a encouragé les États membres à accroître leurs contributions en fonction des montants qui ont été suggérés à titre indicatif, à savoir 30 000 dollars pour les pays en développement et 7 000 dollars pour les pays les moins avancés ;

ii) Après avoir débattu des possibilités d'obtenir un appui financier auprès de sources non traditionnelles, telles que les associations sectorielles, fondations et groupes d'entreprises, il a été proposé que la CESAP aide le CAPTT à mobiliser ces sources, et que la question soit portée à l'attention de la Commission afin que celle-ci donne des orientations sur les démarches que le Centre pourrait entreprendre pour obtenir des fonds de sources non traditionnelles ;

b) *Ressources destinées aux projets de coopération technique :*

i) Le CAPTT devrait collaborer étroitement avec ses correspondants pour mettre en œuvre les programmes recommandés par le Comité technique, et envisager un partage des coûts d'exécution des programmes.

- ii) Le Conseil a recommandé que le Centre envisage d'organiser au moins une activité par an pour répondre aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (pays ayant des besoins particuliers) ;
- iii) Une délégation a engagé le CAPTT à accorder une large place à la normalisation et à l'assurance qualité dans ses travaux en faveur des systèmes d'innovation nationaux, de sorte que ces questions importantes soient par la suite incluses dans les activités en tant que composante majeure ;
- iv) Il a été proposé également que le CAPTT communique au début de 2011 une liste des activités prévues pour l'année, afin que les États membres puissent déterminer les possibilités de collaboration et de partage des coûts;
- v) En réponse à une question sur les procédures à suivre pour la conclusion d'accords relatifs aux fonds d'affectation spéciale dans le cadre des projets de coopération technique de la CESAP, il a été rappelé que la Commission était habilitée à signer des accords conformes à l'accord type de l'ONU. Tout accord différent de l'accord type devait être approuvé par le Contrôleur de l'ONU. Une délégation a toutefois relevé que l'utilisation du modèle actuel retardait l'obtention d'un financement. Elle a demandé que cette question soit examinée d'urgence, et a suggéré que l'on élabore un nouveau modèle qui permette d'inclure l'accord dans le descriptif de projet. Il a été proposé que des pays membres portent cette question à l'attention de la Commission ;
- vi) Une délégation a suggéré d'examiner la possibilité de prélever un pourcentage du financement des projets pour couvrir une partie des coûts institutionnels du Centre ;
- c) *Activités conjointes :*
  - i) Le représentant de la Chine a fait savoir que son Gouvernement était disposé à examiner avec le CAPTT les moyens de relancer et de consolider le Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et les techniques des plantes médicinales (APTMNET), afin de donner suite à la recommandation formulée dans ce sens par le Comité technique ;
  - ii) Plusieurs délégations ont vivement approuvé la recommandation du Comité technique visant à ce que le Centre mette en œuvre un projet pour promouvoir la commercialisation des innovations locales, et favoriser ainsi le développement inclusif et l'entrepreneuriat social. Elles ont souligné l'importance d'une telle initiative pour le développement inclusif et ont exhorté le Centre à collaborer avec d'autres organismes ayant déjà entrepris des projets similaires ;
- d) *Affectation d'experts nationaux :*

- i) Les pays membres devraient envisager de prêter des experts à titre gracieux pour renforcer les capacités professionnelles du Centre;
- ii) Les correspondants du CAPTT pourraient tirer parti du programme de stages de la CESAP pour organiser des stages au Centre à l'intention d'étudiants diplômés.

5. Le Conseil a approuvé le rapport du Comité technique sur sa sixième réunion.

**A. Rapport sur les activités du CAPTT entre décembre 2009 et novembre 2010, et présentation du programme de travail pour la période biennale 2010-2011**

(Point 4 de l'ordre du jour)

6. Le rapport sur les activités du CAPTT a été présenté par le Chef du Centre, qui a indiqué que le rapport sur la situation financière en 2010 donnait une vue d'ensemble des principales initiatives programmatiques (y compris certaines activités spécifiques réalisées en 2010) et de l'état des ressources humaines et financières.

7. Le Chef du CAPTT espérait qu'avec les conseils et le soutien du Conseil, le Centre serait en mesure d'exécuter son programme de travail et d'aider ainsi les pays membres à promouvoir le développement inclusif et à favoriser une croissance économique rapide grâce à une gestion efficace du transfert de technologie et de l'innovation.

8. Le rapport donnait un aperçu des activités réalisées entre décembre 2009 et novembre 2010 par le Centre. Celui-ci s'était attaché à aider les pays de la région à renforcer leurs capacités technologiques, à promouvoir et à gérer l'innovation et à créer des réseaux sous-régionaux et régionaux, afin de pouvoir relever les défis posés par le nouveau contexte économique mondial et favoriser le développement inclusif.

9. Dans le cadre de ses efforts en faveur du renforcement des capacités technologiques, le CAPTT avait continué de renforcer ses réseaux fondés sur les TIC (comme [www.technology4sme.net](http://www.technology4sme.net) et [www.business-asia.net](http://www.business-asia.net)), bien établis et acceptés au niveau régional, favorisant ainsi l'utilisation et le partage des connaissances en transfert de technologie. Ces réseaux et ces partenariats lui avaient permis d'accroître la couverture géographique de ses activités dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les sites web continuaient d'offrir des services efficaces et conviviaux pour le transfert de technologie, et contribuaient grandement à faciliter ce transfert aux niveaux national et international et à promouvoir les technologies nouvelles et émergentes auprès des pays membres.

10. Le Chef du CAPTT a informé le Conseil que le moteur de recherche APTITUDE, créé par le Centre pour effectuer des recherches à partir du site [www.technology4sme.net](http://www.technology4sme.net), avait été considérablement amélioré et permettait désormais de consulter 15 bases de données technologiques de la région de l'Asie et du Pacifique, au lieu de cinq à l'époque de sa création en 2008; de nouvelles bases de données seraient ajoutées en 2011 et par la suite, et le système deviendrait ainsi une sorte de guichet unique polyvalent au service tant des consommateurs que des vendeurs de technologie.

11. Le Chef du CAPTT a ensuite informé le Conseil sur le Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et les techniques des plantes médicinales (APTMNET). Ce réseau, qui reliait 14 pays de la région, avait été mis en place par le Centre en étroite collaboration avec le Département des sciences et technologies de la province du Hubei, établi à Wuhan (Chine), afin de faciliter l'échange d'information sur les techniques de la médecine traditionnelle et de la phytothérapie et la production de médicaments à base de plantes dans la région de l'Asie et du Pacifique. On avait constaté cependant que les points nodaux dans les pays membres se trouvaient à des stades de développement différents, ce qui rendait le fonctionnement du Réseau difficile. Un aperçu de projet visant à redynamiser le Réseau était en cours d'élaboration et serait soumis à la CESAP. Le Chef du CAPTT a ajouté que le Centre, à titre d'activité provisoire, avait aidé l'Organisation iranienne pour la recherche scientifique et technologique (IROST) et l'Association des pays riverains de l'océan Indien pour la coopération régionale (IOR-ARC) - Centre régional des sciences et de transfert de technologie (RCSTT) à organiser une réunion régionale d'experts sur la phytothérapie, y compris l'extraction, la normalisation, la transformation, la désignation, le conditionnement et la commercialisation des plantes médicinales, qui s'était tenue les 19 et 20 juin 2010 à Téhéran. Par ailleurs, le Centre avait entrepris de redynamiser le Réseau asiatique d'information sur la biotechnologie (BINASIA) en y intégrant des nouveautés, avec la participation des pays membres.

12. Le chef du CAPTT a indiqué qu'en juillet 2010 le Centre avait obtenu du Ministère indien des énergies nouvelles et renouvelables une allocation de 250 000 dollars, pour la période allant de juillet 2010 à juin 2012, pour la mise en œuvre d'un projet de suivi intitulé « Création d'un mécanisme de coopération institutionnelle pour la promotion des énergies renouvelables ». Ce nouveau projet visait à consolider le programme de travail commencé en 2009 conformément à la résolution 64/3 de la Commission en date du 30 avril 2008, intitulée « Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique ». La première activité entreprise dans le cadre de ce projet avait consisté à organiser une réunion consultative, les 7 et 8 octobre 2010 à Pathumthani (Thaïlande), en partenariat avec l'Institut asiatique de technologie. Cette réunion avait rassemblé des experts des pays membres participants et des conseillers techniques, qui, à cette occasion, avaient examiné quelles activités spécifiques pourraient être entreprises par le mécanisme de coopération institutionnelle du CAPTT en vue de compléter l'action des autres réseaux régionaux et mondiaux consacrés aux technologies des énergies renouvelables sans faire double emploi avec ces derniers ; les participants avaient également identifié dans les pays membres les interlocuteurs travaillant dans ce domaine qui pourraient se joindre au réseau régional, et cherché des moyens d'améliorer le site web du Réseau de coopération Asie-Pacifique pour les énergies renouvelables (RECAP) de sorte que celui-ci devienne une source d'information plus efficace pour les pays membres. Le CAPTT avait aussi organisé un forum interentreprises sur les énergies renouvelables, en coopération avec le Centre international de transfert de technologie de Nanjing (NITTC). L'objectif de ce forum interentreprises, qui s'était tenu le 14 novembre 2010 à Nanjing (Chine), était de faciliter un débat entre les parties prenantes des pays membres concernées par les technologies des énergies renouvelables – telles qu'entreprises, instituts de recherche et développement et intermédiaires du transfert de technologie – afin qu'elles puissent examiner les moyens de renforcer la coopération en matière de transfert

de technologie, les partenariats d'affaires et la collaboration en recherche et développement.

13. Le chef du CAPTT a fait savoir au Conseil que la deuxième phase (2010-2013) du projet pour la promotion des systèmes d'innovation nationaux avait démarré en juillet 2010, grâce à un financement de 321 750 dollars accordé par le Département indien de la recherche scientifique et industrielle. L'objectif de cette deuxième phase était d'aller au-delà de la sensibilisation et du partage de pratiques performantes pour se centrer sur les éléments clés des systèmes d'innovation nationaux ainsi que sur les stratégies pour leur mise en œuvre, les pratiques suivies pour leur gestion, et leurs liens structurels avec les systèmes d'innovation infranationaux et sectoriels. Une nouveauté serait la participation de plusieurs pays ayant des besoins particuliers, dont l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Myanmar, le Népal et la République démocratique populaire lao. Dans ce cadre, un atelier de consultation sur la promotion des systèmes d'innovation nationaux dans les pays ayant des besoins particuliers, destiné aux hauts responsables politiques, avait été organisé les 19 et 20 octobre 2010 en partenariat avec le Ministère thaïlandais des sciences et des technologies. Un forum Asie-Pacifique sur le renforcement de la gouvernance des systèmes d'innovation nationaux avait également été organisé les 24 et 25 novembre 2010 à Jakarta, en partenariat avec l'Institut indonésien des sciences. La dernière activité menée en 2010 au titre de ce programme de travail serait un atelier national sur la création de liens et de partenariats entre les entreprises, les instituts de recherche et développement et le secteur universitaire à l'appui de l'innovation et du transfert de technologie, prévu les 22 et 23 décembre 2010 à Hanoi et organisé en partenariat avec le Centre pour les échanges d'information technologique de l'Agence vietnamienne pour l'information scientifique et technologique (NASATI).

14. Le Conseil a été informé également que le CAPTT, par ses réseaux d'intermédiaires du transfert de technologie et ses portails de transfert de technologie, avait reçu, entre septembre 2009 et septembre 2010, quelque 255 offres de technologie et 192 demandes de technologie émanant de petites et moyennes entreprises (PME) dans la région Asie-Pacifique. Le Centre avait aussi favorisé les initiatives de transfert de technologie en s'attachant, en collaboration avec la Chine, la République islamique d'Iran et la Thaïlande, à encourager la participation des pays membres aux manifestations suivantes : Iran Biotech 2010, qui avait eu lieu du 13 au 15 avril 2010 à Téhéran, le séminaire sur le thème « Intégrer les technologies de l'énergie solaire aux bâtiments: recherche et applications », organisé du 19 au 21 avril 2010 par l'Académie de l'information scientifique et technique du Yunnan (YASTI) en Chine, et l'atelier sur le thème « Promouvoir la commercialisation de la technologie dans le secteur des machines et outils utilisés pour la production d'huile de jatropha et de granulés de bois », organisé du 28 au 30 avril 2010 à Bangkok par le Ministère thaïlandais des sciences et des technologies et la Thai Machinery Association, atelier assorti de voyages d'études dans les provinces de Chainat, Lampang et Chiang Mai au cours desquels les participants avaient pu observer des projets pilotes. Les coûts locaux de la participation des représentants de pays membres à ces manifestations avaient été pris en charge par les organismes hôtes.

12. Le chef du CAPTT a indiqué que les périodiques du Centre – *Asia-Pacific Tech Monitor* et *Value Added Technology Information Services* – continuaient de jouer un rôle essentiel dans la diffusion de l'information technologique et la promotion de l'utilisation des technologies dans la région.

Ces périodiques, largement distribués, traitaient de sujets tels que la protection de la couche d'ozone, les techniques de gestion des déchets, les biotechnologies, la transformation des aliments et les énergies non conventionnelles. Conformément à la suggestion du Conseil d'administration, ils étaient désormais publiés en ligne dans leur intégralité et pouvaient être téléchargés gratuitement. Cette mesure avait également permis au Centre de réduire les coûts.

16. Le Chef du CAPTT a expliqué comment les activités du Centre contribuaient à renforcer la coopération avec les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

17. Il a donné des précisions sur les travaux normatifs et analytiques du Centre, ainsi que sur ses initiatives de partenariat et de coopération avec des organismes nationaux et des organismes de l'ONU de premier plan.

18. Le Chef du CAPTT a brièvement présenté le programme de travail recommandé par le Comité technique à sa sixième réunion, qui comprenait notamment les activités suivantes:

a) Promouvoir les systèmes d'innovation nationaux dans les pays de la région Asie-Pacifique (financement obtenu, activité en cours);

b) Renforcer la place de l'innovation dans les instituts de recherche et développement de la région Asie-Pacifique (en attente de financement);

c) Renforcer les capacités de transfert de technologie dans la région Asie-Pacifique au moyen de programmes de formation des formateurs (activité en cours) ;

d) Aider les PME à utiliser les technologies nouvelles et émergentes, notamment celles qui sont écologiquement rationnelles (activité en cours);

e) Améliorer les compétences des responsables politiques et des entrepreneurs en promouvant les innovations locales et les technologies fondées sur les savoirs traditionnels dans des domaines donnés, de façon à favoriser le développement inclusif et l'entrepreneuriat social (en attente de financement);

f) Créer un mécanisme de coopération institutionnelle pour promouvoir les énergies renouvelables (financement obtenu, activité en cours);

g) Faire en sorte que les responsables politiques et les décideurs disposent des informations utiles en matière de technologie (politiques, marchés, innovations et activités au niveau mondial) (activité poursuivie).

19. Le Chef du CAPTT a ensuite fait rapport au Conseil sur : a) la situation administrative et financière du Centre, en particulier ses ressources financières et humaines ; b) les fonds reçus ; et c) les dépenses engagées pendant la période considérée. Il l'a informé des difficultés que posait l'augmentation des coûts locaux de fonctionnement, les contributions des États membres n'ayant pas augmenté en proportion. À ce propos, il a rappelé au Conseil sa recommandation de 2009 tendant à ce que les contributions destinées à l'appui institutionnel soient augmentées en fonction de montants suggérés à titre indicatif, à savoir 30 000

dollars pour les pays en développement et 7 000 dollars pour les pays les moins avancés.

20. Le Chef du CAPTT a informé le Conseil que le Centre manquait de personnel au niveau des administrateurs. La structure institutionnelle actuelle ne prévoyant pas d'allocation financière pour le recrutement d'administrateurs à moyen terme, la solution pour pallier la pénurie d'effectifs consistait à se faire prêter des experts expérimentés, à titre gracieux, pour des périodes de deux à trois ans. Le Chef du CAPTT a exhorté les pays membres à mettre à la disposition du Centre des experts et du personnel de haut niveau ayant des compétences dans les domaines voulus.

21. Au terme de la présentation, les participants ont formulé diverses suggestions, qui sont résumées au paragraphe 4.

## **B. Rapport sur la sixième réunion du Comité technique**

(Point 5 de l'ordre du jour)

22. Le Conseil était saisi du rapport du Comité technique sur sa sixième réunion (TID/APCTT/GC(6)/5).

23. Le Conseil a pris note avec intérêt des propositions faites par le Comité technique pour renforcer les activités consacrées au transfert de technologie et à la gestion de l'innovation dans le cadre du programme de travail proposé. Il a également relevé avec intérêt que le Comité technique envisageait des activités dans de nouveaux domaines, qui pourraient servir à consolider les initiatives en cours.

24. Le Conseil a approuvé le rapport du Comité technique sur sa sixième réunion.

## **C. Propositions de futurs projets et projet de programme de travail pour la période biennale 2010-2011**

(Point 6 de l'ordre du jour)

25. Le Conseil a pris note des recommandations du Comité technique concernant les projets et activités à venir du CAPTT. Il a recommandé au Centre d'élaborer le descriptif des futurs projets en collaboration avec les pays membres concernés, et de rechercher des fonds pour leur mise en œuvre.

26. Les propositions suivantes ont été faites au sujet des activités futures et des nouveaux projets :

a) Phase 2 du projet sur les systèmes d'innovation nationaux : Promouvoir les systèmes d'innovation nationaux dans les pays de la région Asie-Pacifique (financement obtenu, activité en cours)

i) Renforcer les capacités nationales pour permettre aux responsables politiques de comprendre l'importance des systèmes d'innovation nationaux ainsi que leurs éléments clés, les stratégies requises pour leur mise en œuvre, les pratiques suivies pour leur gestion, et leurs liens structurels avec les systèmes d'innovation infranationaux et sectoriels, l'accent devant être mis notamment sur les pratiques les plus

- performantes pour la gestion des pépinières technologiques, le réseautage des instituts de recherche et développement à l'appui du développement des technologies et du transfert de technologie, la gestion des droits de propriété intellectuelle, et le développement de l'entrepreneuriat féminin grâce à la technologie (financement disponible) ;
- ii) Fournir, sous la forme de mécanismes de partage des connaissances et d'ateliers régionaux, un appui consultatif sur le renforcement des systèmes d'innovation infranationaux dans des secteurs comme les biotechnologies, les matériaux avancés et les nanotechnologies, en privilégiant certains aspects bien définis de ces secteurs en fonction des priorités nationales (financement disponible) ;
  - iii) Continuer de diffuser des informations sur les systèmes d'innovation nationaux pour promouvoir les technologies de pointe et les technologies émergentes, par l'intermédiaire du centre de documentation sur les systèmes d'innovation nationaux, sur le site web du CAPTT (financement disponible) ;
  - iv) Promouvoir les pratiques les plus performantes pour la création et le fonctionnement des pépinières d'entreprises à vocation technologique et des parcs technologiques (financement disponible) ;<sup>2</sup>
  - v) Recenser dans les pays membres les moyens les plus efficaces de promouvoir la coopération entre les entreprises, les milieux universitaires et les instituts de recherche et développement (financement disponible) ;
  - vi) Établir un partenariat avec l'Institut coréen des politiques pour les sciences et les technologies (STEPI) en vue d'organiser des enquêtes de terrain et des séminaires de « remue-méninges » dans les pays ayant des besoins particuliers qui souhaiteraient participer à cette initiative de renforcement des systèmes d'innovation nationaux afin d'être en mesure d'orienter les travaux de leur propre système d'innovation et de formuler des politiques et des stratégies en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation (en attente de financement) ;
  - vii) Renforcer les capacités d'innovation des organismes dans les parcs technologiques, en vue d'améliorer la commercialisation des produits de la recherche (en attente de financement) ;
- b) Créer un mécanisme de coopération institutionnelle pour promouvoir les énergies renouvelables (financement obtenu, activité en cours) :
    - i) Aider les parties prenantes cibles à mieux comprendre les divers mécanismes de coopération qui sont à leur disposition pour

<sup>2</sup> Le représentant de l'Indonésie a indiqué qu'un projet dans ce sens serait conduit dans son pays en 2011, en collaboration avec le CAPTT. Le représentant du Pakistan a exprimé le souhait de son pays de participer à ce genre d'initiatives.

- promouvoir les sources d'énergie renouvelable, ainsi que la nécessité de mettre en place un mécanisme régional de coopération pour compléter ceux qui existent déjà (financement disponible) ;
- ii) Faire en sorte que les parties prenantes cibles connaissent mieux les pratiques les plus performantes pour la mise au point, la promotion et le transfert des technologies liées aux énergies renouvelables dans le cadre de la planification et de l'exécution de projets consacrés à ces technologies (financement disponible) ;
  - iii) Améliorer le site web du réseau RECAP de sorte que celui-ci devienne un centre d'information régional, propre à favoriser le partage des connaissances, le réseautage et les activités en commun (financement disponible) ;
- c) Renforcer la place de l'innovation dans les instituts de recherche et développement de la région Asie-Pacifique (recherche de financement en cours) :
- i) Créer un centre d'information régional en ligne sur la recherche et développement, qui offre des informations sur les principaux organismes travaillant dans ce secteur, une base de données sur les chercheurs éminents des pays membres, et un descriptif des projets de recherche pour lesquels une collaboration est demandée (dans un domaine précis, comme les nanotechnologies) ;
  - ii) Organiser des programmes de formation, en association avec des partenaires spécialisés et les principaux instituts de recherche et développement de la région, afin d'encourager l'adoption des pratiques les plus performantes pour la réalisation de tâches essentielles telles que : élaborer des projets de recherche et développement, sélectionner ces projets et en assurer le suivi, encourager la créativité de la recherche et développement en ressources humaines, établir des systèmes d'information sur la gestion de la recherche et développement, protéger la propriété intellectuelle, commercialiser les produits de la recherche, et planifier et exécuter des projets de recherche conjoints à caractère international - ces programmes de formation devant être adaptés au degré de développement technologique des pays participants ;
- d) Renforcer les capacités de transfert de technologie dans la région Asie-Pacifique (financement partiellement disponible) :
- i) Élaborer un manuel de formation complet qui couvre toutes les étapes du cycle de vie des projets internationaux de transfert de technologie (financement disponible) ;
  - ii) Créer un site web d'appui au transfert de technologie, où le manuel de formation et d'autres documents utiles puissent être

- consultés, et qui soit relié aux sites [www.technology4sme.net](http://www.technology4sme.net) et [www.business-asia.net](http://www.business-asia.net) (financement disponible);
- iii) Mettre au point une version du manuel de formation sur le transfert de technologie destinée à être incluse dans le guide pour le développement des PME qui est en cours d'élaboration par la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP (financement disponible);
  - iv) Organiser des programmes de formation de formateurs pour renforcer la capacité des pays membres à conseiller et à appuyer les PME à toutes les étapes du cycle de vie d'un projet de transfert de technologie, et apporter le soutien voulu aux pays membres pour que les formateurs ainsi formés organisent à leur tour des programmes de formation nationaux, de façon à constituer un ensemble minimal de compétences (en attente de financement);
  - v) Aider les pays membres qui le souhaitent à organiser des activités visant à renforcer la place accordée à la normalisation et à l'assurance qualité dans les PME, en facilitant la coopération avec les organismes mondiaux et régionaux de métrologie, tels que le Bureau international des poids et mesures (BIPM), l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML), et le Programme Asie-Pacifique de métrologie (en attente de financement);
  - vi) Renforcer les capacités des entreprises dans certains secteurs de l'ingénierie (en attente de financement);
  - vii) Améliorer les compétences et renforcer les capacités des instituts de recherche et développement, des instituts pour la science et la technologie et des PME, de façon à faciliter l'évaluation des technologies aux divers stades de la commercialisation, en veillant à tenir compte des différentes approches envisageables au sujet des technologies pouvant avoir une incidence sociale ou qui sont commercialement viables (en attente de financement);
  - viii) Aider le Bangladesh à se doter d'un centre national de transfert de technologie (en attente de financement);
  - ix) Proposer aux PME des formations sur l'utilisation des « marchés en ligne » pour le transfert de technologie (en attente de financement);
- e) Aider les PME à utiliser les technologies nouvelles et émergentes, notamment celles qui sont écologiquement rationnelles :
- i) Encourager les entreprises innovantes grâce aux ressources offertes par le portail Business-Asia, à créer ou à mettre à jour (financement disponible) ;
  - ii) Développer les services et les réseaux de transfert de technologie sur Internet, en rationalisant et en élargissant le site

- www.technology4sme.net et le moteur de recherche APTITUDE (financement disponible) ;
- iii) Proposer des services en amont aux acheteurs et aux vendeurs de technologie, et améliorer la base de données sur le transfert de technologie qui est accessible à partir du site www.technology4sme.net (financement disponible) ;
  - iv) Publier un manuel sur la gestion efficace du transfert de technologie, en particulier le transfert des technologies propres et renouvelables, afin d'accroître la compétitivité des PME, en tenant compte des dimensions sexospécifiques (financement disponible) ;
  - v) Étendre et promouvoir le réseau Réseau asiatique d'information sur la biotechnologie (BINASIA) et son portail ;
  - f) Étendre le Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et les techniques des plantes médicinales (APTMNET) (recherche de financement en cours) :
    - i) Renforcer le Réseau APTMNET pour assurer une diffusion efficace de l'information et encourager ainsi la coopération industrielle et technique dans le domaine de la médecine traditionnelle en Asie et dans le Pacifique, ainsi que pour fournir une aide dans différents domaines (architecture des réseaux, conception de sites web, structure des bases de données, normes techniques des points nodaux, rôle et responsabilités des coordonnateurs de projet en charge d'un point nodal) aux pays membres qui n'ont pas encore établi de point nodal du Réseau ou mis au niveau voulu ceux existant déjà;
    - ii) En collaboration avec des organisations telles que l'Association des pays riverains de l'océan Indien pour la coopération régionale (IOR-ARC) – Centre régional des sciences et de transfert de technologie (RCSTT), organiser pour des entreprises de médecine traditionnelle des pays membres des visites dans une sélection de pays, dont la Chine, l'Inde, la Malaisie, le Pakistan, la République islamique d'Iran et Sri Lanka, aux fins d'étudier les meilleures pratiques et d'explorer les possibilités de partenariats d'affaires ;
    - g) Commercialiser les innovations locales pour favoriser l'entrepreneuriat social (recherche de financement en cours) :
      - i) Fournir un appui aux pays intéressés, autres que les quatre pays ayant déjà participé à la phase achevée du projet consacré aux innovations locales, afin de renforcer leurs capacités de prospection, de documentation et de diffusion ;
      - ii) Aider les pays membres à créer des mécanismes institutionnels pour développer et enrichir l'entrepreneuriat, y compris l'accès aux marchés, par le partage de données d'expérience et la

recherche des meilleures pratiques en vue d'établir des modèles de référence ;

h) Faire en sorte que les responsables politiques et les décideurs disposent des informations utiles en matière de technologie (politiques, marchés, innovations et activités au niveau mondial) (activités en cours) : collecter des informations sur les technologies, notamment sur les mesures d'incitation dans ce domaine ainsi que sur la réglementation et les marchés, et les diffuser par divers moyens (sites web, ateliers, séminaires, périodiques du CAPTT etc.). Diffuser en outre l'information la plus récente dans les périodiques *Asia-Pacific Tech Monitor*, *Value Added Technology Information Services* et d'autres publications imprimées ou en ligne.

27. Le Conseil a approuvé le programme de travail proposé pour 2011.

#### **D. Date et lieu de la septième réunion du Comité technique et de la septième session du Conseil d'administration**

(Point 7 de l'ordre du jour)

28. La Chine s'est proposée pour accueillir la septième réunion du Comité technique durant la dernière semaine de novembre 2011. Le Conseil d'administration a proposé de tenir sa septième session à la mi-décembre 2011 à Bangkok, conformément à la recommandation faite dans ce sens par la CESAP.

#### **E. Questions diverses**

(Point 8 de l'ordre du jour)

29. Le Conseil a remercié le Gouvernement indien pour l'appui programmatique et institutionnel qu'il fournit au CAPTT.

30. Le Conseil a remercié le secrétariat de la CESAP pour les conseils et le précieux soutien qu'il apporte au CAPTT.

#### **F. Adoption du rapport**

(Point 9 de l'ordre du jour)

31. Le Conseil a adopté le présent rapport le 13 décembre 2010.

## **II. Organisation de la session**

#### **A. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

32. La sixième session du Conseil d'administration du CAPTT a eu lieu le 13 décembre 2010 à Bangkok. Elle a été déclarée ouverte par le Chef de la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe de la CESAP, au nom du Chef de la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP qui n'avait pu être présent. Le Chef de la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe a donné lecture de l'allocation d'ouverture de son collègue absent.

33. Dans son allocution, le Chef de la Division du commerce et de l'investissement relevait que la technologie avait contribué de manière significative à accroître la productivité et la croissance économiques. Pour parvenir à un développement socioéconomique durable, un pays devait être capable gérer son développement technologique. C'est pourquoi la croissance future de la région dépendait de l'accès aux technologies nouvelles et émergentes et de l'utilisation qui en était faite.

34. Le Chef de la Division a noté que le programme de travail du CAPTT pour la période biennale 2010-2011 relevait du sous-programme de la CESAP sur le commerce et l'investissement, dont l'objectif était de renforcer la coopération et l'intégration régionales dans les domaines du commerce, de l'investissement et du transfert de technologie à l'appui d'un développement inclusif et durable dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le Chef de la Division a expliqué que, depuis la restructuration de l'appareil de conférence opérée en janvier 2010, le Centre était appuyé par la Division du commerce et de l'investissement, et non plus par la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe.

35. Le Chef de la Division a indiqué que les activités du Centre avaient été axées sur le renforcement des capacités technologiques et l'innovation ainsi que sur le réseautage sous-régional et régional, en vue d'aider les pays de la région dans le contexte actuel de libre-échange, de mondialisation et de concurrence internationale intense. Il a souligné que le Centre avait aidé les pays membres à améliorer les capacités en matière de transfert de technologie de leurs PME et des intermédiaires intervenant dans ce domaine, en leur fournissant des services d'appui et de conseil technique. Les pays avaient également reçu une assistance pour affiner leurs systèmes d'innovation nationaux et pour promouvoir les énergies renouvelables, au moyen d'activités innovantes et de la mise en place de mécanismes de coopération institutionnelle, aux niveaux organisationnel et local.

36. Le Chef de la Division a présenté en détail les sept domaines de travail recommandés par le Comité technique du CAPTT à sa sixième réunion, tenue à Jakarta les 22 et 23 novembre 2010.

37. Le Chef de la Division a exprimé l'espoir que les délibérations du Conseil d'administration déboucheraient sur des directives qui permettraient de guider utilement le CAPTT dans la conception de programmes et de politiques ainsi que d'initiatives de coopération régionale, à l'intention en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que des pays en situation de transition économique.

38. Le Chef de la Division a ajouté que même si le CAPTT continuait de recevoir l'aide de différentes sources pour l'exécution de son programme de travail, des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour consolider le cadre institutionnel du Centre, étendre son assise financière et renforcer ses effectifs. Il a assuré le Conseil d'administration que la CESAP s'engageait à continuer d'aider le Centre à cet égard. Il a invité le Conseil à recommander des mesures pour assurer la viabilité du Centre et permettre ainsi à celui-ci d'exécuter efficacement son programme de travail. Il a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement indien, qui accueille le Centre et le soutient financièrement, ainsi qu'à l'ensemble des membres, dont le soutien constant et l'esprit de coopération avaient été des plus encourageants.

## **B. Participation**

39. Les pays membres du Conseil d'administration représentés à la session étaient les suivants : Bangladesh, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

## **C. Élection du bureau**

(Point 2 de l'ordre du jour)

40. Le Conseil a élu à l'unanimité M. J. B. Disanayaka (Sri Lanka) au poste de Président et M. Chen Linhao (Chine) au poste de Vice-Président.

## **D. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 3 de l'ordre du jour)

41. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
  2. Élection du bureau.
  3. Adoption de l'ordre du jour.
  4. Rapport sur les activités du CAPTT entre décembre 2009 et novembre 2010, et présentation du programme de travail pour la période biennale 2010-2011.
  5. Rapport sur la sixième réunion du Comité technique.
  6. Propositions de futurs projets et projet de programme de travail pour la période biennale 2010-2011.
  7. Date et lieu de la septième réunion du Comité technique et de la septième session du Conseil d'administration.
  8. Questions diverses.
  9. Adoption du rapport.
-